N° 4 7 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE

L'an deux mil quinze,

OBJET:

Le lundi 23 novembre, 10h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de M. MAQUET.

- Convention de partenariat technique avec le piscipole

Étaient présents ce jour : Mme COLIN, Mme DAMIS-FRICOURT, Mme DE WAZIERS, M. DECORDE, M. DEWAELE, Mme DUCROCQ, Mme LEFEBVRE, Mme LORAND-PASQUIER, Mme LUCOT-AVRIL, M. MAQUET.

Absents excusés: Mme BORGOO, M. GAUTIER, Mme LE VERN, M. LEJEUNE, Mme TEMMERMANN.

DATE DE LA CONVOCATION :

- Convention de partenariat technique avec le piscipole

15 octobre 2015

Dans le cadre des opérations de restauration de la continuité écologique, des pêches électriques de sauvetage sont souvent nécessaires pour transférer les poissons pris au piège par la mise à sec de la rivière. Cette opération peut être réalisée par la Fédération de pêche de la Somme et par l'AMEVA qui ont créé une entité appelée « Piscipole », apte à réaliser ce type d'opération avec du matériel dont ils sont propriétaires. Cette démarche présente, outre l'aspect financier, l'intérêt d'associer le monde associatif aux opérations menées par l'Institution.

NOMBRE DE DELEGUES :

En exercice 15

Présents 10

Votants 10

Afin d'encadrer ces interventions, il est proposé de mettre en place une convention de partenariat technique, présentée en annexe à la présente délibération, entre le Piscipole et l'Institution.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Président à :

- signer la convention de partenariat technique avec le Piscipole, telle que présentée en annexe à la présente délibération,
- signer toutes les pièces (administratives...) utiles à ce partenariat,
- conduire toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat : 112(2015)
Acte exécutoire le : 112(2015)
le Président de l'Institution
Emmanuel MAQUET

OISE SEINE MARTINE LSOMME GESTION ET VALOR STATE DE LA BRESLE

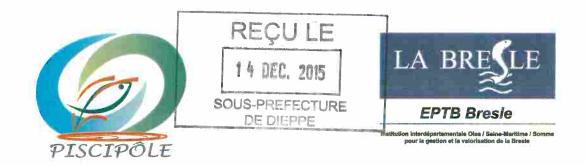
3, rue Sœur Dadiou - 76390 AUMALE Tel.: 02 3 17 41 55 - Fax: 02 35 17 41 56 www.eptb-bresle.com



Pour extrait conforme, le Président de l'Institution, Entrange MAQUET

OISE A THE PARTEMENTALE OISE A THE PART OF THE PARTEMENTALE OF THE

3. nic Scur Badiou - 76390 AUMALE Tel.: 02 35 17 41 55 - Fax: 02 35 17 41 56 www.eptb-bresle.com



Convention de partenariat technique

Vu la convention cadre signée entre l'AMEVA et la Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique le 29 juin 2015.

Il est convenu:

Article 1 : objet de la convention

Cette convention a pour objet la mise en place d'un partenariat technique entre l'Institution Interdépartementale de la Bresle et le « Piscipôle » (partenariat Fédération de Pêche de la Somme / Syndicat mixte AMEVA).

Article 2 : nature de l'intervention

Ce partenariat porte sur la réalisation de pêches électriques de sauvegarde.

L'objectif de la pêche électrique est de prélever la totalité des espèces piscicoles sur le secteur des travaux afin de limiter le risque de mortalité.

L'intervention s'effectuera à l'aide d'un appareil spécifique dans le cadre d'un arrêté préfectoral d'intervention.

Article 3: aspects financiers

Le coût des frais techniques associés à cette opération s'élève à 1 000 € pour une pêche réalisée à pied et 1 200€ pour une pêche réalisée en bateau. Ils seront facturés par la Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Fait à Dury en 3 exemplaires originaux, le Signatures et cachets :

Le Président du Syndicat Mixte Ameva EPTB Somme Le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique Le Président de l'Institution Interdépartementale de la Bresle

EPTB Bresle

Bernard LENGLET

Guy LACHEREZ

Emmanuel MAQUET